

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



S.C.P. Stéphane PIDANCE & Séverine GUY
Commissaires de Justice Associés
près la Cour d'Appel de **Bourges**

Site web : www.scp-pidance-guy.fr

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Le JEUDI VINGT SIX MARS DEUX MILLE VINGT SIX

A LA REQUETE de :

La SCP Olivier ZANNI ayant siège social 34 rue d'Auron, 18000 BOURGES, es qualité de Liquidateur Judiciaire de la

Ayant pour avocat la SCP SOREL & associés, agissant par Me Pierrick SALLE, 3 rue Emile Zola 18000 BOURGES (Cher)

Agissant en vertu :

- D'une ordonnance rendue contradictoirement en premier ressort le 19 Février 2026 par Monsieur le Juge Commissaire à la liquidation susvisée

Ladite ordonnance autorisant Me ZANNI, es qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire de **FR-AVOVENTES.FR** à procéder à la vente par adjudication judiciaire des droits et biens immobiliers sis, commune de BOURGES (Cher), 137 Rue Louis Mallet, cadastrés comme suit :

Section HI n°3 137 rue Louis Mallet pour 3a 17ca

Sur la mise à prix de 55.000 euros (cinquante-cinq mille euros)

S'agissant sur la **commune de BOURGES (Cher)**, 137 Rue Louis Mallet

D'une maison à usage d'habitation comprenant :

- Une entrée, un séjour-salon, cuisine indépendante, trois chambres, une salle d'eau avec WC, un grand cellier avec chaufferie
- Grenier
- Une dépendance et un garage attenant

L'ensemble cadastré :

Section HI N°3 137 Rue Louis Mallet pour 3a 17ca

Je soussigné, Maître Stéphane PIDANCE, Commissaire de Justice à la Résidence de SAINT AMAND-MONTROND (18), membre de la SCP Stéphane PIDANCE et Séverine GUY titulaire d'Offices d'Huissiers de Justice aux Résidences de SAINT AMAND-MONTROND (Cher) et VIERZON (Cher), dont le siège social est à SAINT AMAND-MONTROND, 34 Rue du docteur Coulon

En vertu des dispositions de l'article 35 du décret du 27 juillet 2006,

Après m'être transporté en l'étude du requérant à l'effet de prendre possession des clefs de l'immeuble, libre de toute occupation.

Après avoir pu convenir d'un rendez-vous avec le cabinet CESAM, représentant

Me transporte, ce jour, commune de BOURGES (Cher), au niveau de l'immeuble objet du présent sis 137 rue Louis Mallet.

Là étant à **neuf heures**, en présence de :

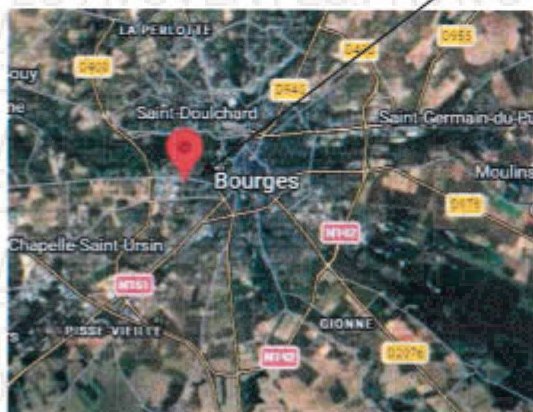
chargé de la réalisation des diagnostics,

Je procède à la description du bien dont il ressort ce qui suit :

DESCRIPTION ENVIRONNEMENTALE

L'immeuble, s'agissant d'une construction individuelle, se situe en périphérie OUEST du centre-ville de BOURGES à l'intersection de la Rue Louis Mallet et du Chemin TORTU.

Immeuble saisi



L'immeuble se situe :

- En sortie de centre-ville, quartier résidentiel
- A proximité de la rocade de BOURGES
- A proximité d'un petit centre commercial
- A proximité d'une ligne de transport public

La commune de BOURGES préfecture du Cher compte environ 66000 habitants, hors agglomération et bénéficie de l'ensemble des services de l'état :

Elle bénéficie du réseau autoroutier, du réseau ferroviaire et à l'avantage de se trouver au centre du département comme du territoire français.

Les villes les plus importantes et les plus proches sont :

ORLEANS	125.00 km
TOURS	165.00 km
CLERMONT FERRAND	190.00 km
PARIS	248.00 km

La ville de BOURGES bénéficie d'un plan de prévention des risques au titre duquel il y a lieu de relever :

- 1° le risque d'inondation : pas de risque connu à l'adresse, existant sur la commune.
- 2° le risque de remontée de NAPPE : existant à l'adresse et sur la commune.
- 3° le risque de séisme : faible à l'adresse et sur la commune.
- 4° le risque de mouvement de terrain : inconnu à l'adresse, existant sur la commune.
- 5° le risque de retrait gonflement des argiles : pas de risque connu à l'adresse, important sur la commune.
- 6° le risque de radon : faible à l'adresse et sur la commune.
- 7° le risque installations industrielles classées : bien non concerné, commune concernée.
- 8° le risque de canalisations de transport de matières dangereuses : bien et commune concernés.
- 9° le risque de pollution des sols : bien et commune concernés.

La copie est annexée au présent.

Synthèse de la composition de l'immeuble :

Il est ici précisé que la description actuelle de l'immeuble ne correspond plus à la désignation à l'acte telle que ci-dessus rappelée :

Désignation actuelle de l'immeuble

Maison à usage d'habitation comprenant :

En rez-de-chaussée :

- Pièce à vivre avec cuisine ouverte sur le séjour, bureau, une chambre, salle d'eau, WC, buanderie

A l'étage (combles aménagés) WC, salle d'eau, trois chambres

- Car port
- Petite piscine
- Construction précaire en bois à usage de garage non matérialisée au plan cadastral.

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE SOUS FORME DE SYNTHESE

IMMEUBLE

Ville de BOURGES (Cher), 137 Rue Louis Mallet

Construction de type habitation des années 60/70 réhabilitée.

L'ensemble cadastré comme suit :

Section AI N°3 « 137 Rue Louis Mallet » pour 3a 17ca

Localisation : En sortie d'agglomération à environ 3km du centre-ville de BOURGES.

Destination : Immeuble d'habitation

Nature de la construction : Immeuble des années 60/70 réhabilité, construction en briques avec isolation par extérieur

Plan de prévention des risques : OUI

Arrêté préfectoral et cartographie annexés : OUI

Certificat d'urbanisme annexé : non

Raccordement au réseau électrique : OUI

Raccordement au réseau eau : OUI

Raccordement au réseau assainissement : OUI

Raccordement au réseau gaz : NON

Chauffage : Pompes à chaleur avec système AIR / AIR

Occupation des lieux : Immeuble libre de toute occupation

Désignation et superficies

Extérieurement : Parcelle cadastrée : Section HI n°3 137 Rue Louis Mallet pour 3a 17ca

Intérieurement :

103,03 m2 Surface habitable loi Carrez

134,92 m2 Surface au sol totale

Documents annexés.

EXTERIEUREMENT

L'immeuble cadastré section HI n°3 sis 137, Rue Louis Mallet se situe en périphérie du Centre-ville de BOURGES, partie OUEST de la commune, en bordure de la Rue Louis Mallet et en jonction avec le Chemin Tortu.

Cet immeuble se situe à toute proximité d'une desserte de transports publics et à proximité d'un espace commercial avec notamment des services tels que PHARMACIE et autres.



En façade sur rue, cette propriété bénéficie d'un mur parpaings sur l'ensemble du linéaire, dégradé en partie gauche vraisemblablement du fait d'un accident et ce en jonction avec le Chemin Tortu.



Pour le reste, on retrouve ce mur parpaings surélevé d'une palissade de type PVC sur l'ensemble du linéaire.

La propriété bénéficie sur la Rue Louis Mallet de deux accès :

- Accès en façade à l'aide d'un portillon face à l'immeuble d'habitation
- Accès en partie droite à l'aide d'un portail coulissant motorisé ouvrant sur le pignon droit de l'immeuble.



Sur l'arrière vient l'immeuble d'habitation, de plain-pied avec couverture en tuiles mécaniques contemporaine en partie supérieure bénéficiant en partie gauche d'une ouverture de toit de type VELUX.

Isolation par l'extérieur sur l'ensemble de la surface.

Volets roulants au niveau des ouvertures et menuiseries PVC pour celles-ci.



En limite avec le Chemin Tortu, on retrouve une clôture en claustras synthétiques, dans un état moyen et présentant des traces de vétusté avec sur l'arrière, un portail coulissant ouvrant sur la propriété.



Je poursuis à la suite mes constatations sur l'intérieur de la propriété.

On retrouve les dégradations au niveau de la clôture en façade sur la Rue Louis Mallet et en extrémité gauche.



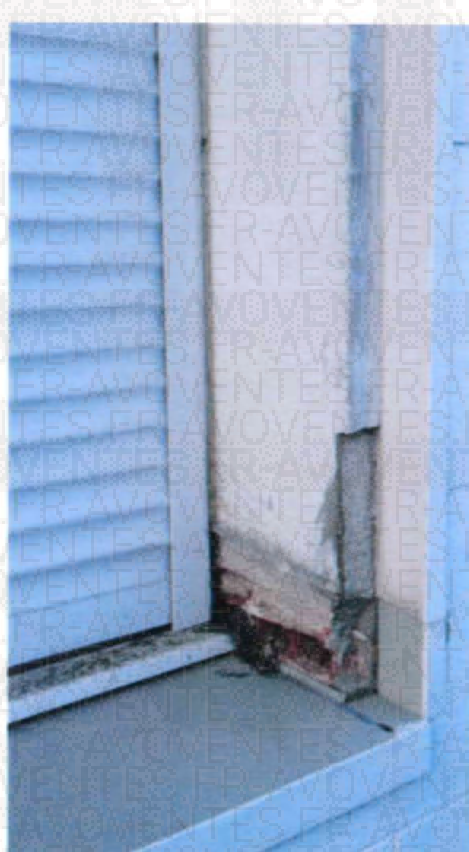
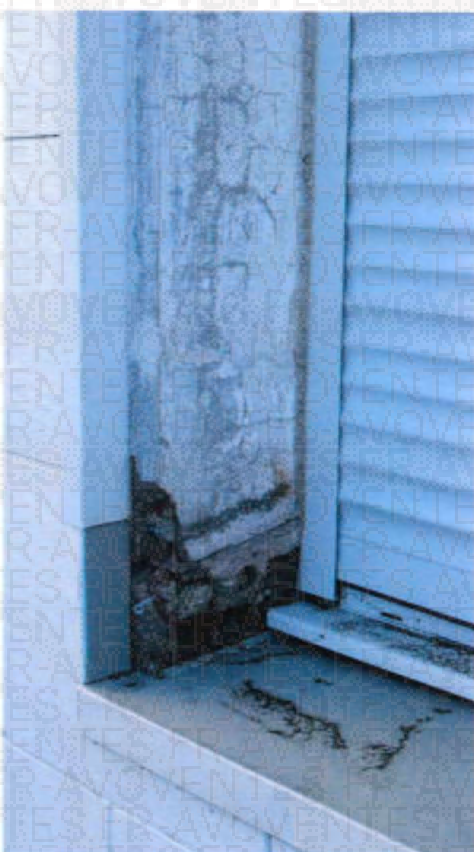
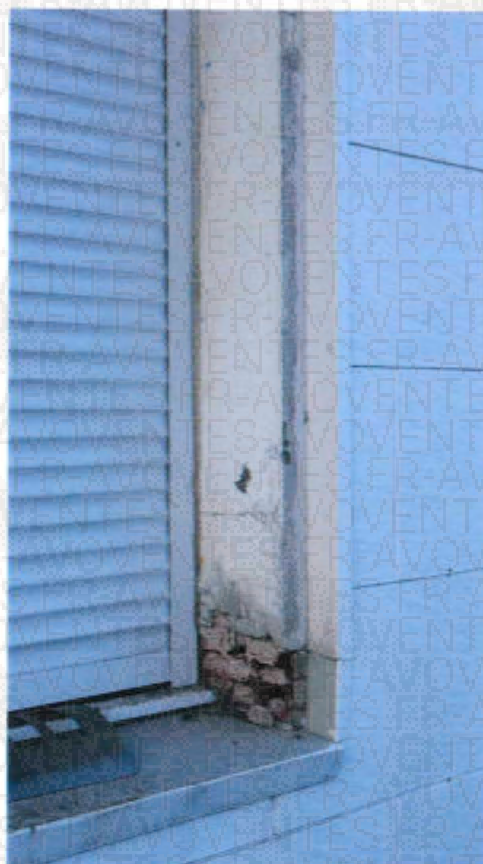
Sur le devant, à la noter la présence de végétations avec allée en partie centrale desservant l'entrée de l'immeuble.



A noter que le portail et le portillon sont en alu et donnent accès pour le portillon sur l'entrée principale à l'aide d'une ancienne allée pavés, dalles en partie droite situées sur le devant de l'immeuble, se poursuivant en jonction avec le portail situé dans le prolongement.



Poursuivant mes constatations sur la façade, il m'est possible de constater l'existence de désordres au niveau des tableaux de fenêtre situés en partie droite et gauche de l'entrée, en partie inférieure de ceux-ci, laissant apparaître la construction brique initiale de l'immeuble au-delà de l'isolation extérieure.



Sol carrelage des années 70, préalable à la porte PVC ouvrant sur l'intérieur de l'habitation.

Je poursuis à la suite mes constatations au niveau du pignon droit où une clôture grillagée sépare l'accès à celui-ci de l'accès en façade sur rue.

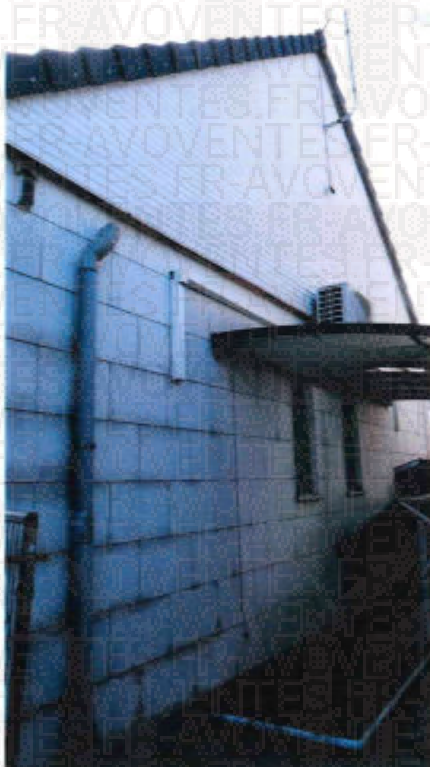
Au niveau du pignon droit de l'immeuble, on retrouve une partie en nature de dalle gravillonnée sur l'ensemble de la surface avec dans le prolongement une construction de type carport dont la couverture est dégradée.



A noter au niveau de ce pignon, l'isolation par l'extérieur avec en partie supérieure, un bardage bois se poursuivant jusqu'en partie inférieure de la couverture.

Je constate également la présence d'un élément de chauffage intérieur de type AIR AIR.

Il m'est également possible de constater toujours en pignon l'existence d'une évacuation d'eaux usées, située en limite de la façade avant.



Sur l'arrière du carport, vient une construction précaire, cloisonnée avec le jardin en façade arrière à usage d'auvent avec couverture de type shingle.



Au niveau de ce pignon, je constate l'existence de deux ouvertures :

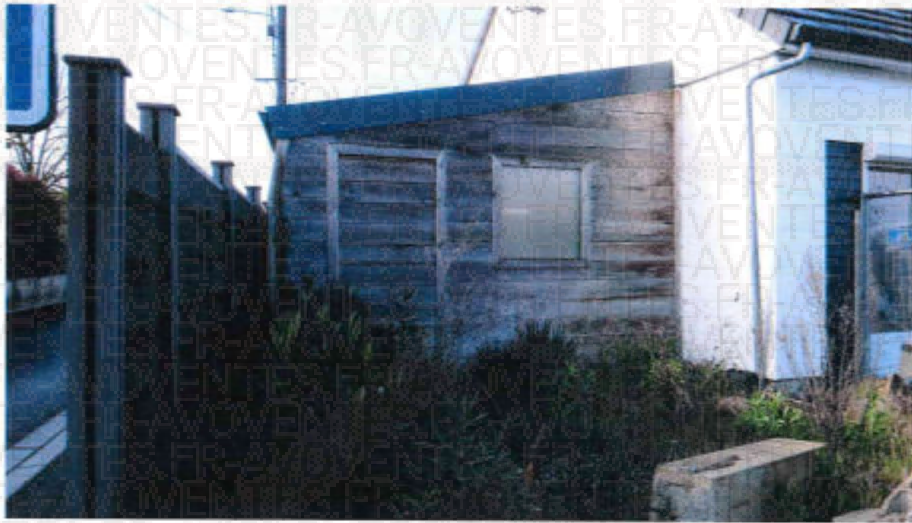
- La première bénéficie d'une fenêtre PVC contemporaine à vitrerie double vitrage,
- La seconde d'une menuiserie bois avec vitrerie simple vitrage.

L'ensemble est ancien.



On retrouve en partie supérieure le groupe extérieur de marque ATLANTIC.

Je poursuis mes constatations en retour, pignon gauche de l'immeuble au niveau duquel il m'est possible de relever l'existence d'une construction précaire avec bardage bois, ossature bois et couverture bac acier, non matérialisée au plan cadastral à usage de garage.

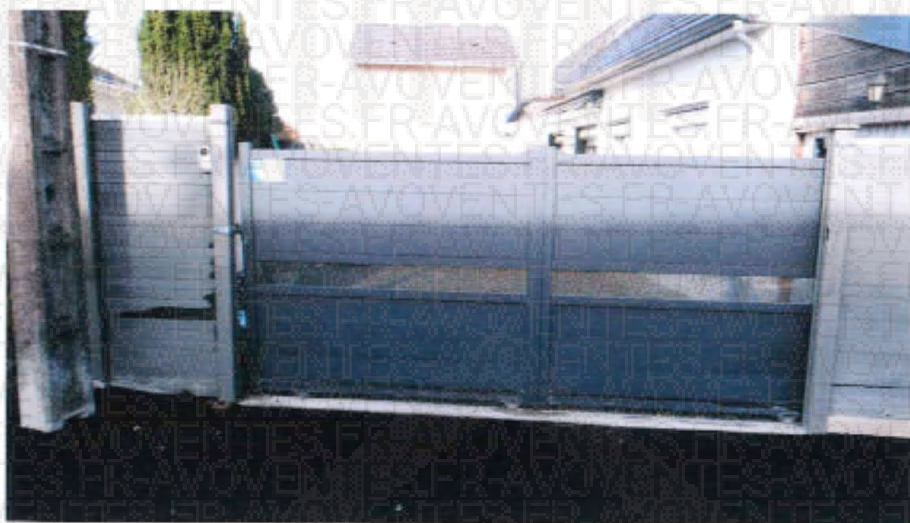


Celle-ci bénéficie d'une ouverture translucide en façade sur la Rue Louis Mallet et de deux ouvertures de nature identique sur le Chemin Tortu.



En partie supérieure de la couverture bac acier de cette extension, il m'est possible de constater l'existence d'un nouveau groupe extérieur de marque FEIDER permettant d'assurer le chauffage réversible de l'immeuble.

Je poursuis mes constatations dans le prolongement où l'accès en façade arrière se fait à l'aide d'un portail coulissant avec menuiserie aluminium dans un état moyen ouvrant sur la cour en façade arrière de l'immeuble.



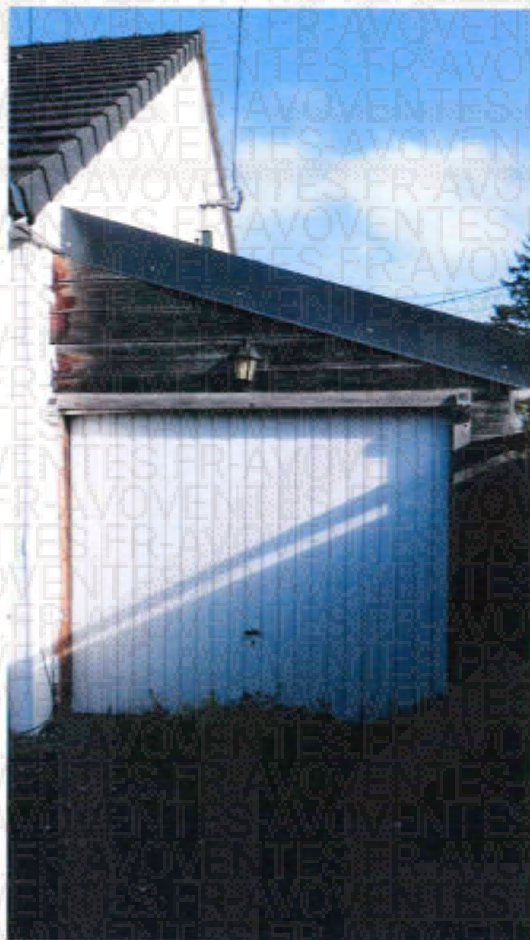
En retour, en façade arrière, une première partie en nature de grave puis dans le prolongement terrasse bois, se poursuivant jusqu'au niveau du bassin situé en limite de propriété.



Limite de propriété, matérialisée sur la façade arrière par un mur maçonné relevant a priori de la propriété voisine, avec enduit sur l'ensemble du linéaire.



Je poursuis mes constatations en façade arrière où l'on retrouve immédiatement en jonction avec le Chemin Tortu, la construction précaire non matérialisée au plan cadastral et bénéficiant d'une ouverture de type porte de garage métallique basculante, bardage bois en partie supérieure.



Vient à la suite, l'immeuble d'habitation avec la couverture en tuiles mécaniques contemporaine disposant de trois ouvertures de toit de type VELUX en partie supérieure. Conduit de cheminée inox au 1/3 droit.

Nouveau groupe assurant le chauffage réversible de marque AIRTON situé en partie gauche de la façade.

Toujours au niveau de cette façade, il m'est possible de constater l'existence d'une isolation par l'extérieur en façade arrière courant sur l'ensemble.

Tableaux de fenêtre maçonnés anciens.

Volets roulants sur l'ensemble des ouvertures.

Ouvertures bénéficiant de menuiseries PVC.

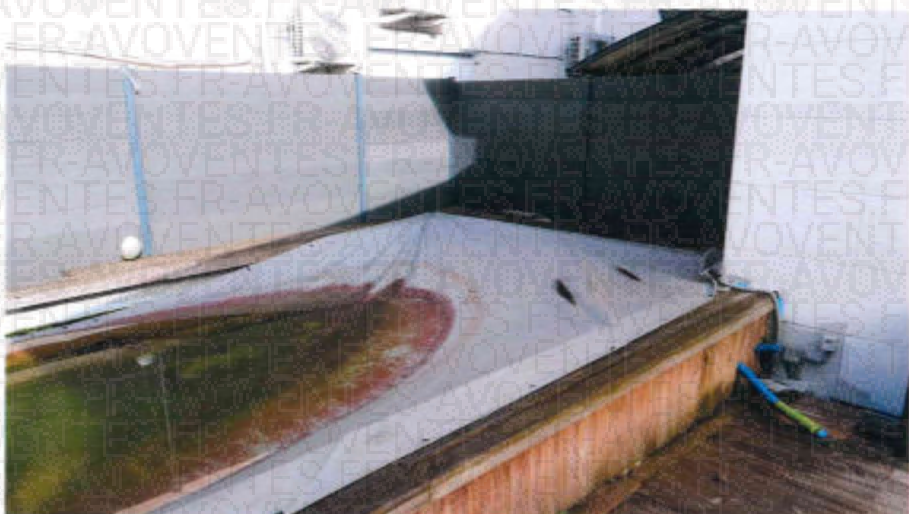
A noter l'existence d'un point d'eau et sur l'arrière celle d'un élément de type auvent avec couverture en polycarbonate située en jonction avec le bassin situé dans le prolongement.



Au niveau de ce bassin, au préalable, on relèvera le coffrage bois situé en limite de propriété, sur le devant de l'ensemble terrasse puis le coffrage bois réalisé en pourtour du bassin matérialisé au plan cadastral.

Bassin d'une surface d'environ 5 m x 3 m avec margelle bois sur l'ensemble de la partie supérieure et parement bois en façade.

A noter l'existence a priori d'un liner sur l'intérieur. Des réserves sont à faire d'une part quant à la profondeur de ce dernier et d'autre part quant à l'état du bardage bois, dégradé pour partie sur l'arrière et en limite de propriété.





Des parois en résine ou en nature de PVC assurent l'intimité de la façade arrière de l'immeuble en limite de propriété.

INTERIEUREMENT

Je poursuis à la suite mes constatations intérieurement en accédant dans l'habitation à l'aide de la porte PVC contemporaine située en façade avant.

J'accède ainsi directement sur la pièce à vivre de l'habitation bénéficiant de :

- deux ouvertures en façade avant : une fenêtre et une porte vitrée avec menuiseries PVC et vitreries double vitrage intactes,
- trois ouvertures en façade arrière : deux fenêtres et une porte-fenêtre PVC avec menuiseries PVC et vitreries double vitrage intactes.

On retrouve un sol carrelage contemporain, sur l'ensemble de la surface, des plinthes bois stratifiées en partie supérieure.

Doublage placoplâtre sur l'ensemble de la surface dans un état moyen présentant des dégradations et/ou désordres et papier peint assorti.

Le chauffage est assuré au moyen d'un split de marque ATLANTIC situé immédiatement en partie droite et au besoin d'un élément de chauffage à bois pouvant être installé du fait d'une part du conduit extérieur et d'autre part de l'arrivée intérieure.

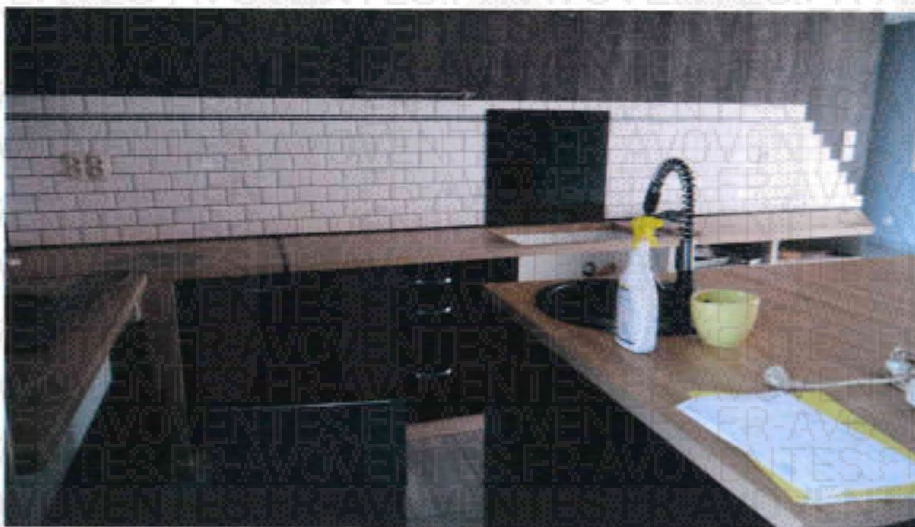


Sur l'entrée de l'habitation, immédiatement en partie gauche, vient l'espace cuisine avec îlot central bénéficiant d'une arrivée d'eau et de l'espace évier.

Placards muraux en partie inférieure et plateau stratifié. L'ensemble est dans un état moyen.

Cuisine sur l'arrière de nature identique avec façades stratifiées noires et plateau stratifié imitation bois, présentant un espace destiné :

- à une plaque de cuisson dont la façade est manquante,
- à un espace réfrigérateur en partie gauche.



En partie supérieure de cet espace cuisine vient sur l'arrière et pour partie une partie faïencée sur l'ensemble du linéaire.

L'ensemble est dans un état encore satisfaisant.

En partie supérieure et sur l'ensemble de la surface, à noter l'existence d'un plafond plâtre dans un état moyen présentant plusieurs reprises et traces sur l'ensemble de la surface.



Je poursuis mes constatations en limite de façade arrière où l'on retrouve en partie droite la porte fenêtre ouvrant sur l'espace terrasse en partie gauche les deux fenêtres PVC.

Puis dans le prolongement et ouvrant en pignon gauche de l'immeuble une porte PVC avec partie vitrée intacte en partie supérieure donnant accès sur le garage non matérialisé au plan cadastral.



En retour sur l'entrée, un réduit situé en partie droite donne accès à l'espace SANITAIRES, toilettes et à la chambre ouvrant en façade.



Au préalable et en partie droite de ce réduit, il m'est possible de constater qu'une ouverture a été réalisée dans la maçonnerie en brique existante à l'effet d'accéder directement sur cette chambre via l'entrée.

Ouverture réalisée grossièrement bénéficiant d'un linteau bois de sapin en partie supérieure et d'un tableau bois uniquement en partie gauche. Des réserves sont à faire quant à celle-ci.



Je poursuis à la suite mes constatations au niveau de la première pièce à usage de bureau ouvrant en façade sur la Rue Louis Mallet.

BUREAU

Cette pièce bénéficie d'un sol en stratifié imitation parquet sur l'ensemble de la surface.

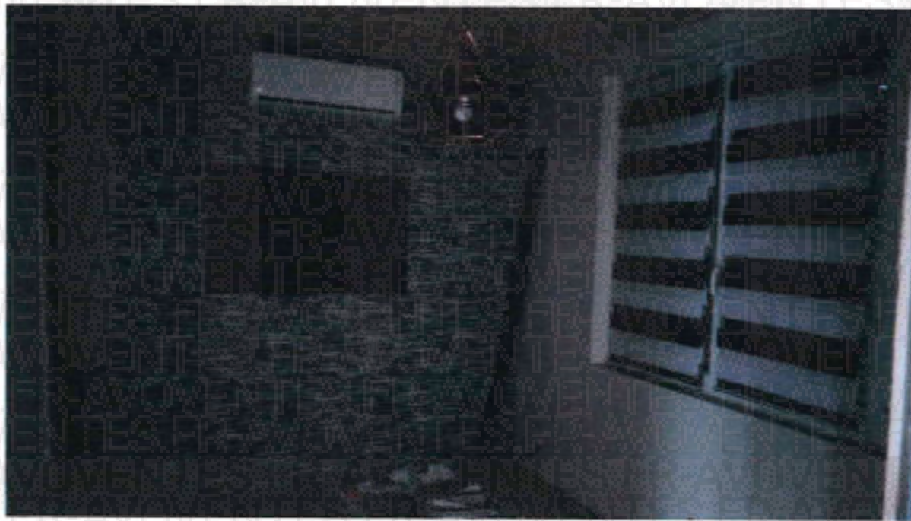
On retrouve des murs placoplâtre sur l'ensemble de la surface assurant le doublage avec la maçonnerie existante.

Fenêtre PVC ouvrant en façade sur rue avec volet roulant sur l'extérieur à mécanisme électrique.

En partie supérieure, plafond dalles polystyrène.

L'électricité semble contemporaine. Des réserves sont à faire compte tenu de la reprise d'éléments anciens et l'absence de mise aux normes de l'électricité sur l'ensemble de la surface.

A noter l'élément de chauffage de type split de marque ATLANTIC situé au niveau du pignon droit de l'immeuble.



En retour, je poursuis mes constatations sur le réduit, en façade où une porte postformée donne accès sur la pièce à usage de salle d'eau.

SALLE D'EAU

Sol carrelage de nature identique à celui de la pièce principale sur l'ensemble de la surface et ce préalablement à la douche italienne située sur l'arrière.

On retrouve :

- en partie droite l'élément de chauffage (convecteur électrique de type sèche-serviette),
- en partie gauche deux vasques en résine blanche avec mélangeur chromé sur meuble stratifié.

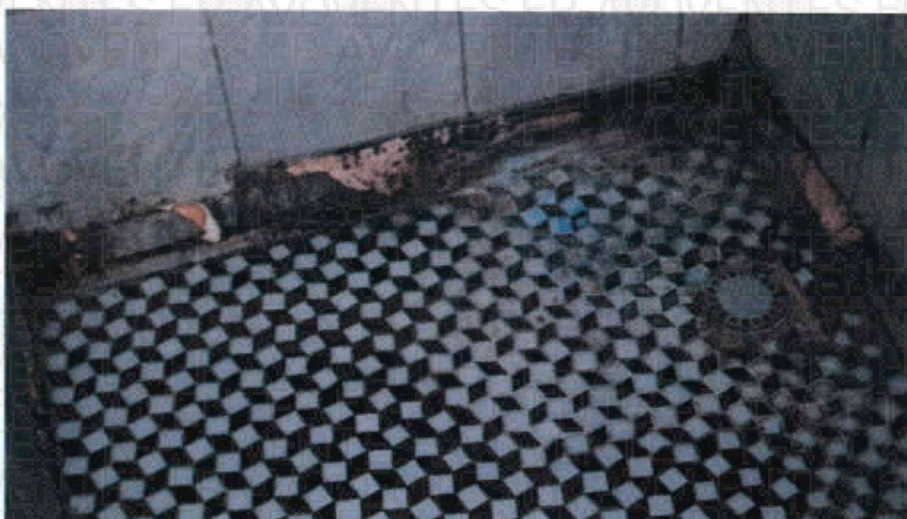


Sur l'arrière, cloisonnement séparatif de la douche à l'italienne bénéficiant d'une ouverture en pignon avec fenêtre PVC et vitrerie double vitrage.

Au niveau de cette douche, on retrouve un ensemble faïencé sur l'ensemble de la hauteur avec mélangeur chromé, flexible et pommeau de douche.



En partie inférieure, il m'est possible de constater l'existence de dégradations en pied de faïence et en limite du système d'évacuation d'eau.



En partie supérieure et sur l'ensemble de la surface, plafond plâtre et /ou placoplâtre a priori dans un état satisfaisant et bouche d'aération en limite de cloison.

L'électricité semble contemporaine. Des réserves sont à faire compte tenu de la reprise d'éléments anciens et l'absence de mise aux normes de l'électricité sur l'ensemble de la surface.

En retour, sur le réduit, je poursuis mes constatations en partie droite où une porte postformée peinte dans un état encore satisfaisant donne accès sur les toilettes.

TOILETTES

Sol stratifié de nature identique à celui du bureau dans un état identique.

Papier peint imitation brique dans les tons rose sur l'ensemble de la surface.

Plafond plâtre en partie supérieure avec sortie électrique.

Toilettes à effet d'eau avec abattant plastique.

L'ensemble bénéficie d'un système d'assainissement collectif.

Je poursuis mes constatations en retour sur la pièce à vivre où en partie droite une porte postformée peinte donne accès sur une petite pièce à usage de chambre ouvrant en façade arrière de l'immeuble.

PREMIERE CHAMBRE

Sol en stratifié de nature identique à la pièce à usage de bureau.

Plinthes stratifiées.

Murs placoplâtre peints en blanc sur l'ensemble de la surface dans un état moyen.

Fenêtre en façade arrière avec menuiserie PVC et vitrerie double vitrage intacte, volet roulant à mécanisme électrique.

Plafond placoplâtre sur l'ensemble de la surface dans un état a priori satisfaisant.

Câblage TV et sortie électrique.

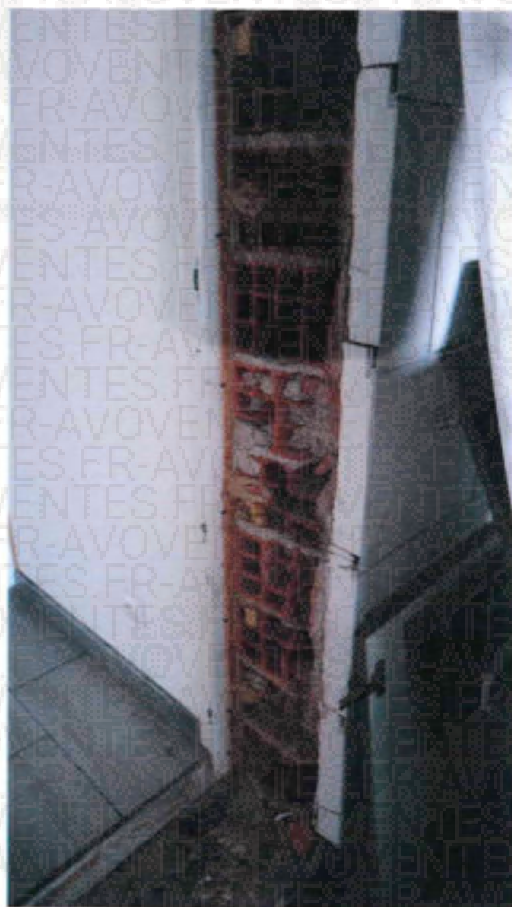
Le chauffage est assuré par un split en pignon de marque ATLANTIC.



En retour sur la pièce à vivre, je poursuis mes constatations en partie gauche de celle-ci où une porte PVC permet d'ouvrir en pignon et donne accès directement sur la construction précaire à usage de garage.

Cette porte PVC est dans un état encore satisfaisant.

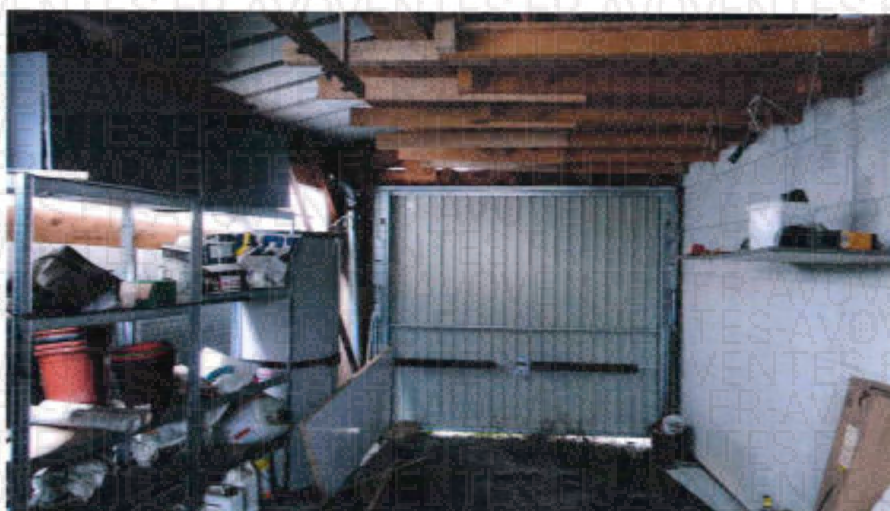
Au niveau du tableau extérieur, il m'est possible de constater au-delà du bardage PVC imitation bois que l'ouverture pratiquée dans la maçonnerie existante pour créer cet accès laisse en l'état les tableaux de porte à l'état brut non remaçonnés.



GARAGE

On retrouve d'une part l'isolation extérieure au niveau de l'habitation et d'autre part le sol en nature de gravillons.

En partie supérieure, couverture bac acier avec système anti condensation et des constructions précaires à usage de rangement.





En retour sur la pièce à vivre, je poursuis à la suite mes constatations au niveau de la pièce à usage de buanderie permettant de desservir l'étage.

BUANDERIE

D'un niveau inférieur d'environ 10 cm, on retrouve un sol dalle ciment sur lequel un stratifié imitation parquet a été posé.

Les murs bénéficient d'un doublage placoplâtre sur l'ensemble de la surface.

L'ensemble est peint en blanc, dans un état moyen.

En partie supérieure, il m'est possible de constater l'existence d'une trace d'infiltration importante au niveau du plafond.





Cet espace bénéficie d'une ouverture en façade avant avec menuiserie PVC et vitrerie double vitrage opaque intacte. Il bénéficie du chauffe-eau thermodynamique de marque THERMOR.

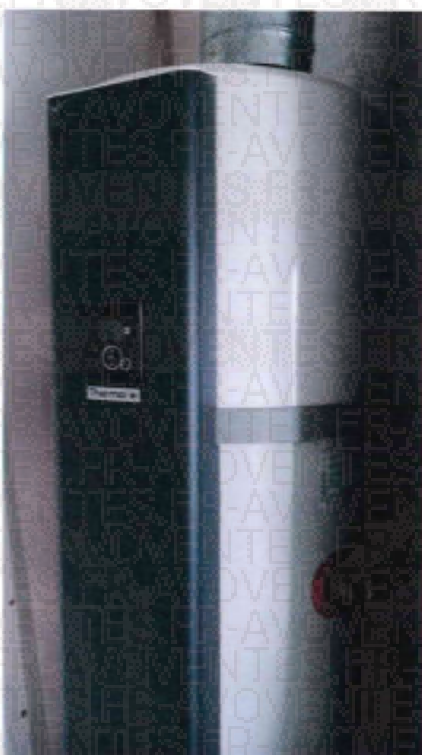


Tableau électrique en limite de pignon.



L'accès à l'étage se fait à l'aide d'un escalier avec marches et contremarches en sapin, dépourvu de rambarde et ouvrant ainsi directement sur la partie supérieure.



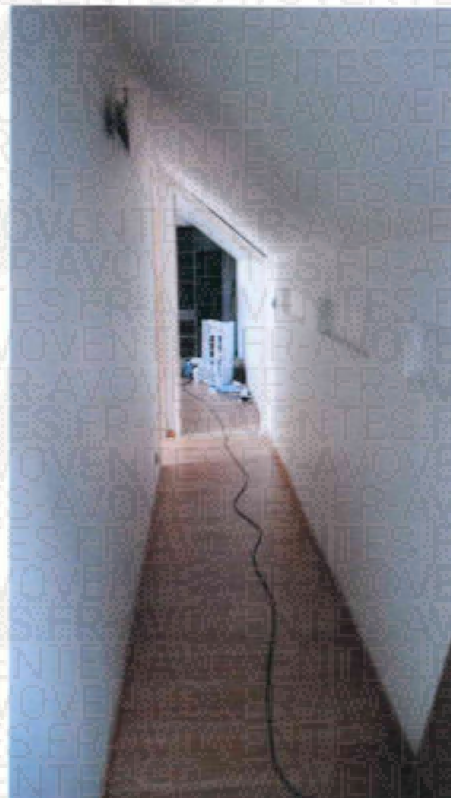
PREMIER ETAGE

Palier ouvrant à la suite sur un couloir en limite de façade avant, desservant les autres pièces de l'habitation.

PALIER – COULOIR

On retrouve un sol en stratifié imitation parquet dans un état moyen.

Rambarde en partie droite désolidarisée pour partie.



Le chauffage est assuré par un split de marque FEIDER situé au niveau du mur en pignon et l'éclairage naturel de l'espace palier et couloir est assuré via la fenêtre de toit ouvrant en façade avant.



En retour sur le palier, immédiatement en partie gauche, une porte postformée peinte donne accès sur les toilettes de l'étage.

TOILETTES

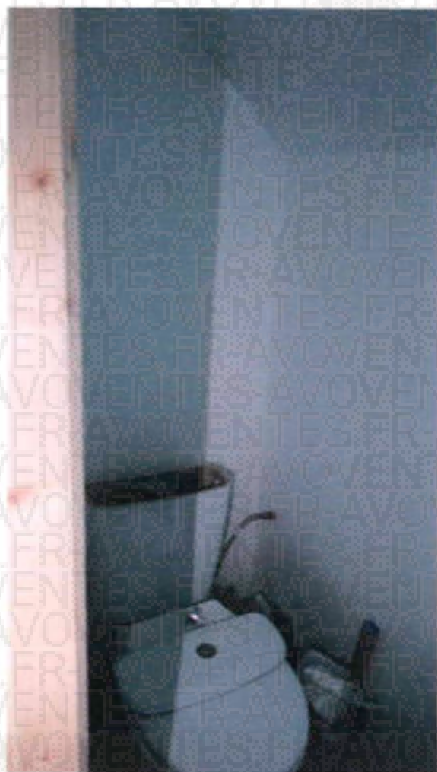
Sol de nature identique.

Plinthes stratifiées.

Murs et soupente placoplâtre.

Trappe de visite d'accès au niveau du mur du fond.

Toilettes à effet d'eau dont la réserve est a priori dégradée.



En retour sur le palier, en façade, une porte postformée de nature identique donne accès sur la salle d'eau du premier étage.

SALLE D'EAU

Sol stratifié imitation parquet dans un état moyen présentant des traces d'eau.

Plinthes stratifiées dégradées pour partie en partie supérieure.

Murs placoplâtre peints en blanc sur l'ensemble de la surface dans un état encore satisfaisant.

A noter l'existence d'une fenêtre de toit de marque VELUX permettant l'éclairage naturel de cet espace avec menuiserie bois laquée en blanc et vitrerie double vitrage intacte.

L'électricité est contemporaine. Des réserves sont à faire compte tenu de la reprise d'éléments anciens et l'absence de mise aux normes de l'électricité sur l'ensemble de la surface.

En façade, meuble deux vasques en faïence blanche, mélangeurs chromés, l'ensemble sur meuble stratifié deux tiroirs quatre portes dans un état moyen.



En partie droite, élément de rangement situé sur le devant de la cabine de douche.

Cabine de douche avec portes translucides coulissantes laissée sale mais dans un état encore satisfaisant de fonctionnement, mélangeur chromé, flexible et pommeau de douche chromés situés sur l'arrière. L'ensemble paraît dans un état contemporain.



Système d'extraction d'air en partie supérieure.

A noter l'absence d'élément de chauffage.

Je poursuis à la suite mes constatations au niveau du couloir où il m'est possible de constater qu'une trappe de visite existe au sol.



A l'issue de ce couloir, partie gauche, une porte postformée pleine donne accès sur une pièce à usage de chambre bénéficiant d'une ouverture en façade arrière.

SECONDE CHAMBRE

Sol en stratifié sur l'ensemble de la surface.

Murs placoplâtre peints en blanc dans un état a priori encore satisfaisant.

Fenêtre de toit de type VELUX en partie supérieure avec vitrerie double vitrage intacte.

L'électricité semble contemporaine. Des réserves sont à faire compte tenu de la reprise d'éléments anciens et l'absence de mise aux normes de l'électricité sur l'ensemble de la surface.

On notera l'absence d'élément de chauffage.



En retour sur le couloir, à la suite, une ouverture bénéficiant d'une porte postformée dont la partie supérieure a dû être découpée pour suivre la soupente donne accès sur la dernière pièce à usage de chambre située en pignon.

TROISIEME CHAMBRE

Sol stratifié sur l'ensemble de la surface dans un état encore satisfaisant.

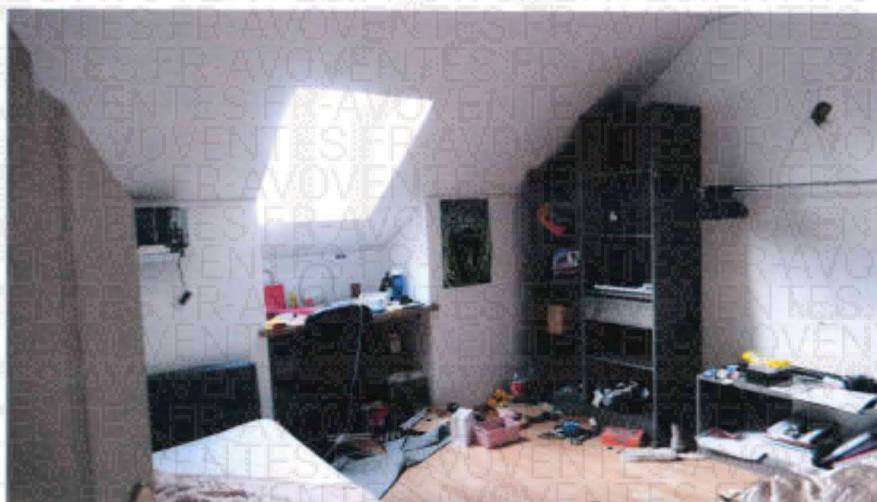
Murs placoplâtre peints en blanc dans un état similaire sur l'ensemble de la surface.

Soupente et plafond peints n'appelant pas de remarque majeure.

Le chauffage est assuré par un split dont le caisson est démonté et au niveau duquel des réserves sont à faire.

Une ouverture de toit de type VELUX bénéficiant d'une vitrerie double vitrage assure la luminosité de cette pièce.





De ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphane PIDANCE



COUT : Cinq cent quarante-sept euros quarante-cinq centièmes.

Droits fixes coef 2 L444-1 C.Com	221.36 €
Temps complémentaire 2h	225.45 €
Temps complémentaire 30mn	
Frais de Déplacement art. A444-48	9.40 €
Photographies	€
Total H.T.	456.21 €
T.V.A. (20.00%)	91.24 €
Taxe Forfaitaire	€
TOTAL T.T.C.	547.45 €

Commune :
BOURGES

Section : HI
Feuille : 000 HI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/03/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Service départemental des impôts fonciers du Cher
Centre administratif Condé 2 rue Jacques Rimbault 18000
18000 BOURGES
tél. 02.48.27.18.26 - fax
sdf.cher@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



- Recouvrement amiable et judiciaire

- Signification et exécution

- Contentieux locatifs

- Inventaires, procédures collectives

- Ventes aux enchères publiques

- Constats

Compétence nationale

Nos offices & bureaux :

Office de Vierzon
5 TER rue de la Gaucherie
Résidence Descartes
18100 Vierzon
tel. 02 48 61 58 13
guy.severine.huissier@orange.fr

Office de St-Amand
34 rue du Docteur Coulon
18200 Saint-Amand-Montrond
tel. 02 48 96 10 82
pidance.huissier@orange.fr

Bureau annexe de la Guerche
56 rue Henri Barbusse
18150 La Guerche sur l'Aubois
tel. 02 48 61 58 19
guy.severine.huissier@orange.fr
pidance.huissier@orange.fr

Retrouvez-nous sur internet : www.scp-pidance-guy.fr